

Court et ...bon !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **89 (1962)**

Heft 3

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-232736>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

femme faisait chanter les assiettes et les fouchettes. On n'attendait plus que le Jules, qui était allé chercher son accordéon pour faire quelques rigodons dans la veillée avec les jeunes filles du coin.

Tout d'un coup, on perçoit un bruit à la porte. C'était un gendarme accompagné d'un garde. Le gendarme sort un papier de dessous sa tunique et dit à Jean :

« Je suis bien peiné de vous déranger, mais je suis obligé de faire mon devoir : un témoin vous a vu, ce matin, traverser la Grand'Jeu avec un chamois sur le dos, fort sûr, celui que vous êtes en train de fricoter. Cela va vous coûter cher votre souper !... »

Ils étaient tous tellement surpris qu'ils auraient voulu s'enfuir par la cheminée comme des folatons !... Jean, lui, ne se faisait pas de bile. Il répondit :

« Votre témoin ne vaut pas une chique, c'est un jaloux, mais il perdu son temps. J'ai tué la bête hier au soir, avant minuit. Je me suis reposé un moment, tant j'étais fatigué, puis je me suis endormi jusqu'à l'aube. Cela fait que vous pouvez remiser votre papier. Mais vous n'allez pas partir à jeun. Vous allez boire un verre, et si cela vous dit quelque chose, goûter le fricot à la Julie. »

« Oh ! si c'est comme ça, répond l'homme de loi, ce n'est pas de refus. »

Ça fait qu'ils ont tous fait bombance ensemble, jusqu'au matin. Ils ont bu et ri, mais celui qui a le plus ri, c'est le Jean Carrau !... Ad. Défago.

Prière instante

A nos abonnés qui n'ont pas encore versé leur dû de le faire sans faute, ce mois-ci, à seule fin d'éviter l'envoi de remboursement toujours onéreux. Merci d'avance.

La Rédaction.

Post mortem

Llyî. — Kyë farâie tô sè yô vënyèssô à môréï ?

Rloë. — En fourro dèzèspèrà.

Llyî. — Tè rëmâryèràie-tô ?

Rloë. — Mè mûzo-pâ ky'î dèzèspôèrth lh'èsse tan rloin !

Elle. — Que ferais-tu si je venais à mourir ?

Lui. — J'en serais désespéré.

Elle. — Te remarierais-tu ?

Lui. — Je ne pense pas que le désespoir aille si loin !

Court et ... bon !

Ona vèva : Veöüdrâie oun sakyè de kôrth è simplhò sô'a krouï de rloë.

— Vèöüdrâ-vô : « Resurgam » ?

— Ky'û-tèth dère cën ?

— Yo rëssucitëri.

— Nhâ, mètte-pyë « Repose en paix ».

Une veuve : Je voudrais quelque chose de court et simple sur la croix de mon mari.

— Voudriez-vous : Resurgam ?

— Ça veut dire quoi ?

— Je ressusciterai.

— Non, mettez seulement R. I. P.

AMIS ROMANDS

qui venez à Lausanne

Pour bien manger...

à peu de frais... !

LE LANDOR

bat tous les records !...

Chez cet ami Robert Rappaz

Route du Tunnel 1 (Près de la Riponne)